

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/du projet

- **1.1 Identifiant du produit**
- **Nom commercial : Nylog Red**
- **Référence article : RT200R**
- **1.2 Les utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et les utilisations déconseillées**
Aucune autre information disponible.
- **Application de la substance/de la préparation**
Joint
Lubrifiant
- **1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant ou du fournisseur**
: Refrigeration Technologies
1111 N. Armando St
Anaheim, CA 92806
Téléphone: +1 (714) 238-9207
- **1.4: Numéro de téléphone d'urgence**
ChemTel Inc.
+1 (800) 255-3924, +1 (813) 248-0585

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classé selon la réglementation SGH.
La substance n'est pas classée selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE** Non applicable.
- **Informations sur les risques concernant en particulier les humains et l'environnement :**
Non applicable.
Ce produit ne contient aucun composant dangereux à déclaration obligatoire conformément aux préconisations de l'OSHA ou des Standards Internationaux. Le produit est principalement composé d'huiles minérales alimentaires (pétrole) et d'esters.
- **2.2 Étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** N/A
- **Pictogrammes de mise en garde** N/A
- **Mot de signalement** N/A
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :** aucun.
- **Mentions de danger** N/A
- **Principaux dangers :**
- **Symboles SIMDUT :** Pas de danger selon le SIMDUT.
- **Notes NFPA (0 - 4)**



Santé = 0
Feu = 1
Réactivité = 0

(Suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page)

· **Notes HMIS (0-4)**



Santé = 0

Feu = 1

Réactivité = 0

· **HMIS Substances dangereuses sur le long terme**

La substance n'est pas listée

· **2.3 Autres risques**

· **Résultats de l'évaluation PBT/vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

· **No CAS Désignation**

Huile alimentaire synthétique haute température non toxique. Numéro d'enregistrement NSF 142894

4 Premiers soins

· **4.1 Description des mesures de premiers soins**

· **Informations générales :** Aucune mesure spéciale requise.

· **Après inhalation:**

Voie d'exposition peu probable.

Amener la personne à l'air libre; consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Nettoyer à l'eau et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Retirer les lentilles de contact le cas échéant.

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir; appeler un médecin immédiatement.

· **4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et à retardement** Troubles gastriques ou intestinaux.

· **Dangers** Aucune autre information disponible.

· **4.3 Indication qu'une attention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires**

Aucune autre information disponible.

5 Mesures en cas d'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Agents d'extinction appropriés:**

Poudre de dioxyde
de carbone ABC

(Suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page 2)

Brume ou brouillard

Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

- **Agents d'extinction ne convenant pas pour des raisons de sécurité** : jets d'eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent être libérés : monoxyde de carbone (CO)
Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres gaz toxiques peuvent apparaître.
- **5.3 Conseils pour les pompiers**
- **Matériel de protection** :
Porter un appareil de respiration autonome.
Porter un vêtement protecteur intégral.
- **Plus d'information**
Éliminer toutes les sources d'ignition si la sécurité l'exige.
Refroidir les récipients menacés en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate
Risque de glisser sur le produit s'il a fui ou été renversé.
Porter des vêtements de protection.
- **6.2 Protection de l'environnement**: Ne pas déverser dans les égouts, eaux souterraines ou de surface.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:
Absorber à l'aide d'un matériau hygroscopique (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) Ramasser mécaniquement.
Nettoyer soigneusement la zone touchée; les nettoyeurs adaptés sont : solvant organique
- **6.4 Références aux autres articles**
Voir article 7 pour des informations sur la manipulation.sûre.
Voir article 8 pour des informations sur les équipements.de protection individuels. Voir article 13 pour des informations sur le traitement des déchets induits.

7 Manutention et stockage

- **7.1 Précautions pour une manutention sûre** Aucune mesure spéciale requise.
- **Informations sur la protection incendie et explosion** : Aucune mesure spéciale requise.
- **7.2 Conditions de stockage sûr, notamment les incompatibilités**
- **Stockage**:
- **Exigences à respecter pour les zones de stockage et les récipients** : Protéger de l'humidité et l'eau.
- **Informations sur stockage dans une installation de stockage commun**: Garder hors de portée des agents oxydants.
- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage**:
Garder au sec.
Garder le contenant bien scellé.
Protéger de l'humidité et l'eau.

(Suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles

(Suite de la page)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :** Aucune autre donnée; voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Ingrédients avec valeurs limites pour lesquelles une surveillance sur le lieu de travail est requise :**
Non requise.
- **DNEL** Aucune autre information disponible.
- **PNEC** Aucune autre information disponible.
- **Informations complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuelle :**
- **Mesures d'hygiène et de protection générales :**
Les mesures de précaution habituelles sont à respecter lors de la manipulation de produits chimiques. Lavez-vous les mains avant les pauses et après avoir fini le travail.
- **Protection respiratoire :**
Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Choisissez des appareils de protection respiratoire appropriés en cas de concentrations élevées.
Porter un respirateur contre les vapeurs organiques avec préfiltre à particules approuvé par le NIOSH.
- **Protection des mains :**
Gants non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Il est recommandé de se protéger les mains de façon préventive à l'aide d'agents protecteurs de la peau.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de sécurité

- **Protection du corps :**
Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Une protection peut être nécessaire pour les déversements.
- **Limitation et contrôle d'exposition dans l'environnement** Pas d'exigences particulières.
- **Mesures de gestion des risques** Pas d'exigences particulières.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**
 - **Informations générales**
 - **Apparence :**
 - **Forme :** visqueuse
 - **Couleur :** ambre
 - **Odeur :** Caractéristique
 - **Seuil olfactif :** Non déterminé.
- | | |
|-------------|----------------|
| pH : | Non déterminé. |
|-------------|----------------|

(Suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page)

· Changement d'état Point de fusion/Intervalle de fusion : Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition	Indéterminé. Indéterminé.
· Point d'ignition :	280 °F/138 °C
· Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	Non déterminé.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammation :	Non déterminé.
· Risque d'explosion :	Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
· Limites d'explosion : Basses : Hautes :	Non déterminées. Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Masse volumique à 20 °C :	0,8-1,0 g/cm ³ (estimation)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de la vapeur	Non déterminé.
· Taux d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Non miscibles ou difficiles à mélanger.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : Dynamique à 40 °C : Cinématique à 40 °C :	2000-3000 mPas 2000-3750 mm ² /sec (estimation)
· 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:**
Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réagit avec les agents oxydants.
- **10.4 Conditions à éviter** Aucune autre information disponible.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aucune autre information disponible.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Hydrocarbures
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(Suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page)

11 Données toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet irritant principal:**
- **sur la peau:** aucun effet irritant.
- **sur l'oeil:** aucun effet irritant.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Informations toxicologiques supplémentaires:**
D'après notre expérience et nos informations, le produit n'a pas aucun effets néfaste s'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications.
La substance n'est pas soumise à classement selon les versions les plus récentes de l'UE.

Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Aucune autre information disponible.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable après une longue adaptation.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information disponible.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information disponible.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque :** Les actions mécaniques du produit (p. ex. agglutinations) peuvent entraîner des dommages.
- **Informations écologiques supplémentaires:**
- **Remarques générales:**
Cette déclaration a été déduite des propriétés de chacun des composants.
Les données disponibles sur la capacité d'élimination/décomposition ne permettent pas d'exclure de potentiels dégâts à long terme sur l'environnement.
Risque pour l'eau 1 (normes allemandes) (auto-évaluation): légèrement dangereux pour l'eau
Empêchez le produit non dilué ou de grandes quantités de produit d'atteindre des eaux souterraines, des cours d'eau ou un système d'égouts.
- **12.5 Résultats de l'évaluation PBT/vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**
Le produit est recyclable en tant que huile usagée. Apporter les produits non utilisés et/ou contaminés à un collecteur d'huiles usagées. Lors du stockage des produits, assurez-vous que les catégories pour les huiles usées et les instructions sont respectées.
Peut être brûlé avec les ordures ménagères après consultation avec l'exploitant de l'installation de stockage de déchets et avec les autorités adéquates et dans le cadre des règlements techniques nécessaires.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation : l'élimination doit être faite selon les règlements officiels.

14 Informations concernant le transport

- | | |
|---|----------------|
| · 14.1 Numéro ONU
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATAN | N/A |
| · 14.2 Nom d'expédition de l'ONU
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATAN | N/A |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | N/A |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· DOT, ADR, IMDG, IATAN | N/A |
| · 14.5 Risques environnementaux :
· Polluant marin : | Aucun |
| · 14,6 Précautions spéciales pour l'utilisateur. | Non applicable |
| · 14,7 Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC | Non applicable |
| · « Règlement type » de l'ONU : | |

15 Informations sur la réglementation

- 15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales/législation spécifique de la substance ou du mélange
- États-Unis (USA)

- Article 355 (substances extrêmement dangereuses) :

La substance n'est pas listée

- Article 313 (listes de produits chimiques toxiques spécifiques) :

La substance n'est pas listée

- TSCA (Toxic Substances Control Act):

La substance n'est pas listée

- Proposition 65 (Californie):

- Substances chimiques qui sont des cancérogènes connus :

La substance n'est pas listée

- Substances chimiques connues comme étant cause de toxicité reproductive pour les femmes :

La substance n'est pas listée

(Suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page)

<ul style="list-style-type: none"> · Substances chimiques connues comme étant cause de toxicité reproductive pour les hommes :
--

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · Substances chimiques connues pour avoir des effets toxiques sur le développement :

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · Catégories

<ul style="list-style-type: none"> · EPA (Environmental Protection Agency)
--

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · IARC (International Agency for Research on Cancer)

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)
--

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · Canada

<ul style="list-style-type: none"> · Liste intérieure des substances (LIS) — Canada

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · Liste de divulgation des ingrédients (limite 0.1 %) — Canada

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · Liste de divulgation des ingrédients (limite 1 %) — Canada

La substance n'est pas listée

<ul style="list-style-type: none"> · 15.2 Évaluation de sécurité chimique : Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été
--

16 Autres informations

Ces informations se basent sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles n constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society):

NFPA National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

- **Sources**

FDS préparée par

: ChemTel Inc..

(Suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/EC (REACH), CLP 1272/2008/CE (CLP), et
GHS

FDS Créée le 01/01/2017

Nom commercial : Nylog Red

(Suite de la page

1305 North Florida Avenue
Tampa, Floride USA 33602-2902
Sans frais en Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl.. +01
813-248-0573 Site web: www.chemtelinc.com